



Notre Dame de la Paix

RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD

Fondée en 1923

**PROCOLE DES VISITES, SORTIES ET
VISIOCONFÉRENCES
EHPAD NOTRE DAME DE LA PAIX
EN PÉRIODE DE CIRCULATION DU COVID-19**



Notre Dame de la Paix
RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD
Fondée en 1923

**PROCOLE DES VISITES, SORTIES
EN PÉRIODE DE CIRCULATION DU COVID-19**

Famille : SOINS / PLAN BLEU

Nombre de pages : 5

Mise en application le : 09 Novembre 2020

Diffusion Papier : Accueil et vestiaires

Diffusion numérique : site internet : téléchargements ; mail

Version : 10

Destinataire : Ensemble du personnel, familles

Révision le : 25 Juin 2021

Source :

Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées (SYNERPA) ;

Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA)

COVID19 : Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile – ARS PACA
19 mai 2021

Objectif : Assouplissement post vaccinal

Rédacteur

Melle GUICHARD, attachée de direction

Vérifié et validé par

M. B.KURTZEMANN, Directeur

Préambule

Ce protocole fait suite aux décisions ayant été prises par le Comité de Pilotage COVID-19 qui est composé du Directeur M. B.KURTZEMANN, du Médecin Coordinateur I.KURTZEMANN, de l'Infirmière Coordinatrice Mme A.S. GOLDENBERG

Objectif du COPIL :

Adapter la vie sociale intra et extra établissement en fonction des directives nationales et territoriales, de l'évolution de l'état sanitaire de l'établissement et du territoire.

I – Protocole d'encadrement des visites

Depuis le **lundi 22 mars 2021** les visites au sein de l'établissement ont pu reprendre de manière plus souple et **sous certaines conditions**. Nous tenons à vous rappeler que les **mesures barrières sont essentielles** notamment le **port du masque** qui est **obligatoire** dans l'enceinte de l'établissement y compris dans les espaces extérieurs ainsi que le **lavage et la désinfection des mains** dès votre arrivée.

A compter du **lundi 14 juin**, les conditions de visites vont **s'assouplir davantage**. Cependant les mesures de sécurité à l'entrée continuent de s'appliquer pour les **visiteurs extérieurs** qui sont **invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite** où, à défaut, à un dépistage par **test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite**. Nous insistons aussi sur l'importance de la **vaccination**, pour vous, familles et proches des résidents. Si le visiteur peut attester du fait qu'il est vacciné, la présentation d'un test négatif n'est pas utile.

Les toilettes du rez-de-chaussée, en face des grands ascenseurs seront accessibles pour les visiteurs.

Il est important de rappeler que ces mesures d'assouplissement sont envisageables et sont décidées au regard de la situation de l'établissement, du territoire mais aussi des éventuelles intempéries. Celles-ci sont susceptibles de changer dans les jours à venir.

A) Pour l'ensemble des visiteurs

VISITES :

Vous allez pouvoir, à partir de ce **lundi 14 juin**, **circuler librement** au sein de l'établissement.

Vous n'aurez plus besoin de téléphoner afin de réserver vos créneaux de visites. Celles-ci seront libres du **lundi au dimanche de 14h30 à 17h45**.

L'entrée se fera désormais **par le SAS** et non plus par la terrasse du rez-de-chaussée. Les visites pourront avoir lieu dans l'ensemble de l'établissement : **terrasses du rez-de-chaussée, jardin, salon de thé, petits salons aux étages, chambres ou encore terrasses des étages**.

Les mesures de sécurité à l'entrée continuent de s'appliquer pour les visiteurs extérieurs qui sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72h avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite.

Si le visiteur peut attester du fait qu'il est vacciné, notamment par l'attestation de vaccination certifiée en version papier, la présentation d'un test négatif n'est pas utile, les gestes barrières devront néanmoins être respectés.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de respecter les gestes barrières au sein de l'établissement : désinfection des mains à votre arrivée et lorsque nécessaire, port du masque durant toute la durée de votre visite.

Dans tous les cas l'établissement pourra être amené à suspendre l'entrée de visiteurs ne respectant pas les mesures barrières malgré les recommandations.

- **NOMBRE DE VISITEURS :**
 - o 5 personnes maximum par résident
- **AGE DES VISITEURS :** les mineurs sont autorisés à visiter leur proche s'ils tiennent le masque et toujours sous la responsabilité du parent et/ou de l'accompagnant.

Merci de venir **bien à l'avance** au rendez-vous afin de :

- o Se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique à disposition sur la table à l'entrée
 - o Se prendre la température et l'inscrire dans le registre à disposition sur la table à l'entrée
 - o Compléter le registre des visites (**Annexe 1**) à disposition sur la table à l'entrée
 - o Compléter et signer un auto-questionnaire (**Annexe 2**) pour confirmer l'absence de symptômes à disposition sur la table à l'entrée
- **OBJETS PERSONNELS / AUTRES ATTENTIONS DIVERSES**
 - o Possibilité d'emmener des **denrées alimentaires emballées** avec **une date de péremption signalée** ou une denrée alimentaire que votre proche puisse consommer durant votre visite à partir du mercredi 19/05/2021. Possibilité de partager une boisson sur le lieu de visite à partir du mercredi 19/05/2021.

- Plus de septaine pour les objets emmenés par les visiteurs. Ils pourront être remis durant votre visite en extérieur ou en chambre.

LINGE :

A partir de ce **lundi 14 juin** vous pourrez, pour ceux qui le souhaitent, recommencer à vous occuper du linge de votre proche.

Lors de vos visites vous pourrez récupérer le linge se trouvant dans la pаниère de linge sale dans la salle de bain.

Nous attirons votre vigilance sur le fait que les nouveaux vêtements devront toujours passer par l'accueil pour qu'ils soient marqués avant d'être montés aux étages.

Pour les familles qui souhaiteront s'occuper du linge des résidents, merci de le signaler à l'accueil afin que nous puissions ré installer les pаниères à linge.

A compter du 14 juin la blanchisserie sera facturée aux résidents pour qui nous prenons en charge le linge. Pour tout renseignement à ce sujet, merci de contacter l'accueil par téléphone du lundi au vendredi entre 9h30 et 11h30.

REPAS INVITES :

A partir de ce mercredi 30 juin les repas invités vont reprendre au sein de l'établissement. Pour cela, il vous faudra réserver votre repas au minimum 48h à l'avance par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30.

- **Le nombre de personne est pour le moment limité à 2 invités majeurs**
- **1 table par étage** sera disponible chaque midi

SORTIES :

B) Pour les résidents vaccinés

- **SORTIE DANS LA FAMILLE** : elles sont autorisées du **lundi au dimanche. Les heures de départ et de retour sont les suivantes** entre **10h à 11h30** et de **14h00 à 17h30**. Les résidents pourront donc prendre leur déjeuner à l'extérieur. Nous demandons aux familles de nous prévenir par téléphone au standard entre **9h30 et 11h30** du **lundi au vendredi** au minimum 24h à l'avance. Au retour, aucun test PCR n'est demandé et le résident n'est pas isolé en chambre SAUF en cas de contact à risque élevé (test + isolement de 7 jours).

C) Pour les résidents non vaccinés

- **SORTIE DANS LA FAMILLE** : Appréciation de la situation au cas par cas par le médecin coordonnateur en lien avec l'équipe soignante et la direction selon la balance bénéfices-risques, en fonction de la circulation virale et de la situation du résident (par exemple, sa capacité à respecter les mesures barrières, la nature de la sortie, etc.)
 - o **Si la sortie est autorisée voici les mesures qui sont à appliquer** : informer le résident et la famille des risques encourus et de la nécessité de respecter **strictement les mesures barrières**. Au retour du résident au sein de l'établissement, proposition d'un **test PCR à J+4 ET J+7**, de plus, **pas d'activités collectives, pas de participation groupale** notamment dans **les salons d'étage, couloirs** et **pas de repas collectifs** pendant **7 jours**.

 <p>Notre Dame de la Paix RESIDENCE DE RETRAITE MEDICALISEE EHPAD Fondée en 1923</p>	<h2 style="margin: 0;">PROTCOLE POUR LES VISIOCONFERENCES EN PERIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19</h2>	
<p>Famille : Hébergement / Activités / Communication Nombre de pages : 6 Mise en application le : 12 Octobre 2020 Diffusion Papier : Accueil et vestiaires Diffusion numérique : site internet : téléchargements ; mail</p> <p>Objectif : Maintenir le lien social entre les résidents et leurs proches</p>		<p>Version : 4 Destinataire : Ensemble du personnel, familles Révision le : 17 Mars 2021</p>
<p>Rédacteur</p>		<p>Vérifié et validé par</p>
<p>Melle GUICHARD, attachée de direction</p>		<p>M. B.KURTZEMANN, Directeur</p>

II – Protocole concernant les visioconférences

Afin de maintenir le lien social entre les résidents et leur famille nous avons décidé de continuer les appels en visioconférences, en parallèle des visites. Cependant, afin de privilégier les activités quotidiennes avec les résidents nous avons décidé d'organiser différemment les appels en visioconférence. Pour rappel les appels en visioconférences sont en priorités réservés aux résidents ne pouvant pas recevoir de la visite de manière régulière ou ne pouvant pas profiter de sorties avec leur famille.

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer par mail à l'adresse suivante : animation@residence-retraite-ndp.com votre identité en précisant le créneau horaire souhaité **avant chaque vendredi 10h00** pour organiser les appels de la semaine suivante. Nous vous confirmerons le rendez-vous ou nous vous en proposerons un autre si le créneau n'est pas disponible. Les appels se feront désormais uniquement via What's app.

3 créneaux sont proposés le **matin** du **lundi** au **dimanche** à compter de **lundi 12 Octobre** :

- 10h30
- 11h00
- 11h30

Nous vous rappelons que les appels téléphoniques envers vos proches sont toujours les bienvenus.

Actualités FACEBOOK

Sachez qu'Audrey, notre animatrice, partage régulièrement de nouvelles publications sur notre page Facebook : « **Maison retraite Notre Dame de la Paix** ». Il s'agit de photos ou de vidéos représentant des moments de partage tels que des repas, des activités, des anniversaires ou encore des moments de la vie de tous les jours. N'hésitez pas à en prendre connaissance.